

mairie

12, rue des Ecoles - 35630 Vignoc T. 02 99 69 82 46 - F 02 99 69 86 94 mairie@vignoc.fr

En cas d'urgence : 02 99 69 82 46 (répondeur mairie), un numéro d'urgence vous sera donné.

périodes scolaires

ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h et le vendredi de 14h30 à 18h30

vacances scolaires

ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et le vendredi de 14h30 à 18h30

Infirmières libérales

Mme LELAY Yolande et GAUTIER Christine 2 rue des Ecoles 35630 VIGNOC T. **02 99 69 83 37**

Assistante sociale

Contacter le CDAS, de St Aubin d'Aubigné T. **02 99 02 37 77** du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Point Poste

Les principaux services de la poste (recommandé, colis, retrait argent etc...) se font au Bar-Tabac "Le Refuge".

Numéros urgences

Pompiers départementaux	18
Pompiers de Gévézé	02 99 69 02 02
Gendarmerie	17
Gendarmerie de Hédé	02 99 45 45 61
SAMU-Médecin de garde	15
Centre anti-poison	02 99 59 22 22
Allo Enfance maltraitée	08 00 05 41 41
SIDA info services	08 00 84 08 00
SOS viols	08 00 05 95 95
Chenil service - SACP	02 99 60 92 22

Déchetterie de Tinténiac et de Melesse

lundi : 14h-17h* mardi : 9h - 12h / 14h - 17h* Mercredi : 9h - 12h / 14h - 17h* Jeudi : fermée Vendredi : 9h - 12h / 14h - 17h* Samedi : 9h - 12h / 14h - 17h* Dimanche : fermée

* Fermeture à 18h entre le 1^{er} avril et le 31 octobre En cas de jour férié, les déchèteries sont fermées.

Bibliothèque horaires d'ouverture

Lundi : 18h-19h / Mardi : 16h30 -18h Mercredi : 16h30-18h / Vendredi : 17h-18h30 Samedi : 10h30-12h

T. **02 99 69 82 37** / **bibliotheque@vignoc.fr**

Bulletin municipal de Vignoc Responsable de la publication : Daniel Houitte Dépôt légal en cours - Reproduction intégrale ou partielle interdite sans autorisation.

Crédit photo – Guy Castel



édito

Chers Vignocoises et Vignocois,

Une nouvelle année commence.

Je vous invite plus que jamais à faire vivre nos associations, nos commerces et nos artisans. Devenez les acteurs de la vitalité communale. Le charme de la ruralité doit se conjuguer avec l'essentiel des services de proximité.

L'étude de la future ZAC (zone d'aménagement concerté) multisite a été lancée. Elle comprend l'allée des Camélias, la rue de la Poste et la partie sud du bourg, route de Gévezé. Un bureau d'études a été choisi.

Les travaux du nouveau parking mutualisé commenceront d'ici peu. Cette aire de stationnement servira pour le cimetière, le retournement des cars et les écoles. Sur ce parking seront installés des panneaux solaires sous forme d'ombrières.

Bien évidemment, ce qui est la priorité aujourd'hui, c'est le projet de l'école maternelle. L'appel d'offres pour les artisans a été lancé. Dès les résultats de celui-ci, avant le démarrage des travaux, nous organiserons une réunion publique pour vous tenir informés.

Voici les lignes tracées pour l'année 2023.

Je vous offre à tous, du fond du cœur, mes meilleurs vœux de bonne et heureuse année. Que cette nouvelle année vous apporte la joie, le bonheur et la santé. Qu'elle soit réussie pour chacun d'entre vous, dans votre vie personnelle, professionnelle, associative et sportive.

Daniel Houitte Maire de Vignoc



Les articles pour le prochain bulletin doivent nous parvenir pour le 7 avril 2023 à mairie@vignoc.fr





intos municipales

Cérémonie des vœux

Après deux années d'interruption, le vendredi 13 janvier, dans la salle Emile Lemetayer, les habitants de la commune de Vignoc ont rénoué avec la traditionnelle cérémonie des vœux. La députée Laurence Maillard-Mehaignerie a pris la parole pour mettre en avant la hausse de la population dans la commune.

A l'occasion de ces vœux les médaillés d'honneur du travail ont été félicités.







Le vendredi 6 janvier s'est déroulée la cérémonie des vœux des agents en présence des élus du Conseil Municipal.



CONSEIL DES SAGES

Si vous avez l'âge de la retraite et n'exercez plus aucune activité rémunérée, vous pouvez rejoindre le Conseil des Sages, pour apporter vos idées à la Municipalité. Cela ne vous prendra guère de temps et les quelques réunions se déroulent toujours dans une bonne ambiance.

Renseignements auprès d'Anne-Marie Havet

Téléphone: 06 08 53 23 14

Mail: annemarie.havet@orange.fr

Boite à livres

La boîte à livres pour enfants est prête et attend les jeunes lecteurs sous le préau de la mairie. Pour l'instant, vous pouvez y prendre et y déposer uniquement des livres destinés aux enfants.



VOIRIE COMMUNALE ET ESPACES PUBLICS

Il est rappelé que tous les travaux privés avec occupation du domaine public (voirie communale et espaces publics) doivent faire l'objet de demandes spécifiques auprès des services de la Mairie.

Pour la pose de bennes à gravats sur la voirie ou les espaces publics, cela aussi est nécessaire

Dans tous les cas, une signalisation de chantier, adaptée au site, doit être mise en place, soit par l'entreprise réalisant les travaux soit par le propriétaire du lieu.

Le règlement de voirie communale est consultable sur le site de la Mairie. Vous en trouverez ci-dessous un extrait.

Obligations liées à tout usage d'occupation des espaces publics et de la voirie communale

Pour effectuer des travaux sur l'ensemble du réseau routier ou occuper temporairement le domaine public routier, vous devez obtenir une autorisation temporaire d'occupation du domaine public (AOT). Le permis de stationnement est nécessaire pour les opérations sans implantation dans le sol. La permission de voirie concerne les travaux qui modifient le sol ou le sous-sol du domaine public.

L'occupation et l'usage de la voirie communale autre que pour la circulation n'est autorisée que si elle fait l'objet :

- soit d'une permission de voirie dans le cas où l'occupation donne lieu à emprise (modification de la voirie),
- soit d'un permis de stationnement dans les autres cas.

Le document Cerfa n° 14023 01 est téléchargeable et permet d'obtenir auprès des services concernés, une permission de voirie ou un permis de stationnement pour effectuer des travaux sur la voie publique ou occuper temporairement le domaine public routier.

Réf: article L113-2 du Code de la Voirie Routière

Les permis de stationnement et permissions de voirie sont délivrés par le Maire pour les espaces publics et les voiries communales. Pour les voiries départementales en agglomération, c'est l'agence routière départementales qui délivre les permissions de voirie après avis du Maire, et la Mairie qui délivre le permis de stationnement

Ces autorisations sont toujours délivrées à titre précaire et révocable sous la forme d'un arrêté signé par le Maire. Pendant la durée des travaux, vous devez prendre en compte la sécurité, dans l'intérêt du public. Vous devez également réparer les dommages causés à la voirie et remettre les lieux en l'état à la fin de l'autorisation. Un constat d'huissier peut être réalisé à la demande de la Mairie et les frais occasionnés seront imputés aux responsables des désordres.

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec les services de la Mairie.

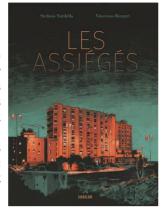
Bibliothèque

UN PETIT CONSEIL DE LECTURE

Cette fois, ce sera deux petits conseils de lecture! ... au cas où il serait encore nécessaire de prouver qu'il existe tellement d'histoires différentes qu'il y en a forcément une, au moins, qui vous plaira. N'hésitez pas à tenter l'aventure, ouvrez les livres!

«Les assiégés» de Stefano Nardella et Vincenzo Bizzarri, Sarbacane. 2022

Italie du sud, un immeuble squatté qui doit être évacué par la police et des personnages hauts en couleur, tous marqués par la vie qui parfois ne fait pas beaucoup de cadeaux... Un polar, de l'art, des destins croisés, des rebondissements : une belle BD, soignée à tout point de vue !



copyright ©Sarbacane



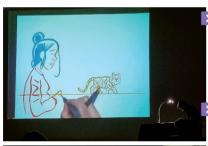
copyright ©Les Arènes

«L'enfant, la taupe, le renard et le cheval» de Charlie Mackesy, les Arènes

«Ce livre s'adresse à vous, que vous soyez âgé de huit ou quatre-vingt-huit ans : j'ai parfois l'impression d'avoir les deux» Ce sont les mots de l'auteur qui nous offre son texte et ses dessins en toute simplicité, parce que «En vérité, tout le monde improvise». Au fil de leurs échanges, l'enfant, la

taupe, le renard et le cheval nous livrent leurs réflexions sur la vie, ils nous invitent à la bienveillance envers les autres, envers soi-même avec beaucoup de douceur et de poésie... Un livre à lire, à relire, à partager avec son entourage.

SPECTACLES





Le 26 novembre dernier, vous avez été très nombreux à venir découvrir «L'île du Tigre», le nouveau spectacle de la compagnie CALAO. Et si on en croit les visages souriants et le nombre de dessins emportés à la fin du spectacle, on peut dire que la soirée était réussie! Merci à Florent Gilles, le conteur, et à M. Le Rouge, le dessinateur. Ce fut un plaisir d'embarquer dans votre univers!

Quel bonheur aussi d'avoir retrouvé la fantaisie de Marion Dain lors d'une séance de lectures et de ritournelles sur le thème de Noël. Avec malice, elle parvient à faire rire petits et grands et le temps passe très vite en sa compagnie!

Si vous aimez les spectacles en tout genre, pensez à vous tenir informés en vous connectant au portail du réseau des médiathèques du Val d'Ille Aubigné : https://lesmediatheques.valdille-aubigne.fr/



EXPOSITION «MOI ET LES AUTRES», DU 15 JANVIER AU 28 FEVRIER

Conçus par la maison d'édition L'école des Loisirs et prêtés par la médiathèque de Melesse, les panneaux proposés sont une invitation aux échanges et à la réflexion sur le «vivre ensemble».

Toutes les illustrations sont issues de livres emblématiques de L'école des Loisirs : saurez-vous tous les retrouver ? Cette exposition est adaptée aux enfants de 4 à 12 ans mais elle plaira aussi à tous ceux qui ont lu ces histoires lorsqu'ils étaient petits... et aux adultes qui aiment tous les livres !



Jeunesse

Temps méridien

Le mardi 03 janvier, la municipalité a proposé une soirée de présentation des activités du temps méridien aux parents. Des travaux ont été exposés et une scène de théâtre d'improvisation a été présentée. Pour terminer la soirée, un pot a été offert aux familles.







05

Des nouvelles du centre de loisirs

RETOUR SUR LES TEMPS FORTS DE CET AUTOMNE

Octobre : la semaine bleue - Balade et discussions avec les ainés dans le vieux Vignoc et goûter tous ensemble à l'ALSH.



Octobre : la semaine du goût - Dégustation de fruits peu habituels venus des Antilles ou d'Asie et ateliers cuisine avec Marc Antoine Sauvage (cuisinier professionnel) pour la confection d'une pâtisserie mêlant sucré (nougatine), salé, piquant (piment d'Espelette), amer (crème au gingembre) et acide (appareil au citron). Beaucoup de succès, les enfants ont pu faire goûter à leurs parents.





Vacances d'automne : la Route du Rhum

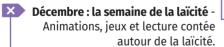
Sortie à Saint-Malo au village de la course et découverte des bateaux et des stands sur la navigation et la Guadeloupe ; jeux à la plage, défis dans l'intramuros.

Grand jeu «On a volé la voile de Samantha Davis !» à la manière d'un Cluedo géant dans la commune

Suivi de la course tous les jours avec les enfants

Journée Guadeloupe avec passeport pour la Guadeloupe, musique, jeux traditionnels et cuisine créole.

Novembre : « Les émotions en famille » – Intervention de Rocio Pardo auprès des parents.





Janvier: animations autour du Nouvel An Lunaire Asiatique

- initiation au jeu de Go,
- initiation calligraphie,
- danse chinoise.







- **Défi Foyer à Alimentation Positive** Plusieurs ateliers ont été réalisés depuis le lancement début octobre avec les familles inscrites :
- visite de la ferme du P'tit Gallo,
- atelier cuisine parents-enfants avec Léonie Catherine,
- atelier diététique avec Rolande Marcou

LES TEMPS FORTS A VENIR

Vacances d'hiver : le 7ème art - Créations et découvertes autour de l'histoire du cinéma, visite de la salle de projection du cinéma l'Arvor, intervenants sur le cinéma d'animation et le fond vert.

Mars : défi Foyers à Alimentation Positive - soirée de clôture

Santé / Social

CCAS

Le CCAS propose deux mutuelles communales aux Vignocois et aux personnes domiciliées hors Vignoc mais exerçant une activité professionnelle dans la commune.

Les deux mutuelles de proximité sont AXA et Groupama. Elles proposent des réductions sur leurs contrats dans le cadre de la mutuelle communale.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter

- pour AXA: agence de Gévezé au 06.87.85.47.15
- pour Groupama : agence de Gévezé au 02.99.69.07.29 ou agence de Tinténiac au 02.99.68.01.12
- Les documents sont téléchargeables sur le site de la commune dans: Mes services /social / docu-ments utiles CCAS

fout po<mark>ur</mark> tre santé



DES AGENCES PRÈS DE CHEZ VOUS!

DES AGENCES PRES DE CHEZ VOUS :

Nos agences situées :
30 rue Nationale - 35190 TINTÉNIAC - Tél. 02 99 68 0112

10 place de l'Église - 35850 GÉVEZÉ - Tél. 02 99 69 07 29
vos interlocuteurs privilégiés pour toutes vos demandes d'informations et de conseils, déposer un document, ...
Un réel confort pour tous !

UN ANCRAGE LOCAL

GROUPAMA LOIRE BRETAGNE, c'est:

- 295 agences sur la région,
 Plus de 100 collaborateurs recrutés chaque année,
- Une politique d'achat régionale qui contribue à l'activité de plus de 1 000 entreprises de notre région.

SANT'& COMMUNE Votre mutuelle Communale

GROUPAMA SANTÉ ACTIVE











Retrouvez l'ensemble de vos services en ligne sur axa.fr







Spectacle

La municipalité de Vignoc a organisé un spectacle, samedi 21 janvier, pour les ainés de la commune et des communes du Val d'Ille Aubigné.

Camille Alexandre est venu animer l'après-midi avec chansons, magie, mentalisme et humour. Un goûter a été offert aux participants pendant l'entracte, un moment de convivialité autour d'un café ou d'un chocolat chaud.













Club de la Bonne Entente

Le 22 décembre le père Nöel est venu au club apportant bûche et chocolats. En janvier, nous avons par-tagé la galette des rois après les animations habituelles, jeux de palets, de carte, de scrabble, de trio-mino.



APEMA

L'année 2022 s'est clôturée par un temps fort pour l'APEMA : le marché de Noël.

Un succès pour les exposants et pour l'association grâce à une influence des Vignocois pour ce moment de convivialité et nous vous en remercions vivement.

Avec un peu d'avance le père Noël a eu le plaisir de venir à la rencontre des enfants au sein des deux écoles afin de leur apporter les cadeaux dans chaque classe.

Nous souhaitons à l'ensemble des équipes enseignantes, à tous les élèves ainsi qu'à leurs parents une excellente année 2023 avec santé, joie et bonheur.

Nous espérons que cette nouvelle année sera pleine d'actions conviviales.







Association CATM et Citoyens de la Paix

A l'issue de la cérémonie traditionnelle au monument aux morts pour honorer les anciens combattants morts pour la France et tous ceux des conflits actuels, en présence des anciens combattants et citoyens de la paix, des conseillers municipaux et une partie de la population Vignocoise, M. Jules Morel a reçu l'insigne de porte-drapeaux, remise par M. le Maire, M. Daniel Houitte. Le Président, M. Francis Perrudin, lui a remis le diplôme pour ses six années de porte-drapeau. Félicitations au récipiendaire,

Cette manifestation a été suivie d'un vin d'honneur offert par la municipalité. Au cours de celui-ci, des fleurs ont été offertes à son épouse, Agnès, par le Président, en remerciements d'innombrables services rendus à l'association CATM de Vignoc. Un repas a clôturé cette journée mémorable à l'Auberge du Tertre.



07

Les classes 2, c'est fini!





Le 19 novembre dernier, nous avons fêté, comme il se doit, nos dizaines! Après un après-midi ludique et une photo souvenir, nous étions un peu plus de 100 personnes à célébrer nos anniversaires autour d'un excellent repas organisé par Ar'Ty Mad traiteur. Parmi nos invités, nous comptions 3 doyens de 90 ans: Léa Monnier, Christine Lavoquet et Emile Robin. La soirée était animée par Gaëtan de Animation Concept Evenement DJ, nous avons passé de très bons moments sur la piste de danse.

Nous remercions les nombreux bénévoles qui nous ont bien aidé tout au long de la soirée.

Nous souhaitons une très bonne année à tous, notamment pour les classes 3. Nous sommes prêts à passer le flambeau. Si vous souhaitez organiser les prochaines classes, n'hésitez pas à prendre contact auprès de Annabelle au 0673930239 ou par email : lesclassesvignoc@gmail.com.

A dans 10 ans 🤢

L'équipe des classes 2 (Annabelle, Jean-Marie, Arnaud, Nicolas, Marie-Lise, Charlotte, Gaël et Anaïs)

(08)

Vignoc Gym danse



Tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2023! Mais avant d'ouvrir une nouvelle page, petit focus sur celle qui vient de se tourner. 2022 fut l'année de la reprise après covid et quelle reprise! Avec un nombre d'adhérents qui revient à un bon niveau de 180, la belle réussite du gala qui s'est déroulé au Musikam et l'ouverture de 3 cours de pilates qui ont lieu le mardi soir. Et en 2023 que va-t-il se passer?

L'AG s'est déroulée salle Emile Lemetayer : c'était pour nous l'occasion de partager notre plaisir d'œuvrer pour le maintien d'une offre de loisirs riche sur la commune et notre expérience de gestion d'une association avec vous autour d'un verre et de la galette des Rois.

Et bien sûr le Gala qui se déroulera le dimanche 4 juin à nouveau au Musikam!

A bientôt! Le bureau





Ludignoc

Venez jouer tous les jeudis soir entre 20h30 et 23h

Plus besoin d'aller jusqu'à Gévezé, La Mézière ou Tinténiac pour jouer à des jeux de société!

Tous les jeudis soirs vous pouvez nous retrouver à LUDIGNOC, dans la salle de cantine des grandes sections (école maternelle Jean de la Fontaine), pour jouer entre adultes à des jeux variés, simples ou complexes, avec des dés, des plateaux, des cartes, des meeples, des figurines, des tuiles et autres accessoires colorés. De 7 Wonders à Scythe, de Cascadia à Agricola, d'Olympos à Next Station, vous trouverez toujours un jeu à votre goût pour la soirée.

N'hésitez pas à pousser la porte le jeudi soir pour un essai gratuit sans engagement!

Vous pouvez nous contacter

- sur notre site internet : https://sites.google.com/ view/ludignoc
- par email : ludignoc@gmail.com

Adhésion annuelle:8€.





Vignoc Construire avec vous

Extension de la tarification sociale (repas à 1€) & augmentation des tarifs de cantine :

Comme vous avez pu le constater, depuis le 1er janvier, nous avons pu étendre la tarification sociale (repas à 1€) aux familles dont le coefficient familial est compris entre 750 et 1000 et il s'agit là d'une très bonne nouvelle dont nous nous félicitons tous.

En même temps, et comme vous le savez tous, nous sommes depuis plusieurs mois impactés par le conflit qui sévit en Ukraine, avec notamment une flambée des prix des énergies (+160 % SDE35) mais également des prix de l'essence, liée, entre autre, à l'embargo sur le pétrole russe mais également à l'écrasement du taux de change Euro/Dollar.

Si ces conditions impactent fortement nos couts de fonctionnement, elles n'épargnent pas non plus les entreprises avec lesquelles nous travaillons. Ainsi, notre prestataire cantine nous a alerté sur les augmentations conséquentes observées sur les denrées alimentaires (12% pour l'année 2022).

Dans ce contexte, et dans un souci de soutenir les entreprises de notre région, nous avons été contraints d'augmenter les tarifs de cantine pour les familles ayant des coefficients supérieurs à 1000. Vous trouverez l'ensemble de ces tarifs dans le compte-rendu du conseil municipal de décembre (p.13-14).

Vignoc Ensemble

En ce début d'année 2023, l'équipe de Vignoc Ensemble tient à souhaiter à toutes les Vignocoises et tous les Vignocois une belle, douce et heureuse année. A notre commune, la réalisation de beaux projets, une vision éclairée du futur et des enjeux de demain.

Avec optimisme, abordons cette nouvelle année le regard tourné vers l'horizon. De nouveaux projets doivent voir le jour prochainement comme celui tant attendu de l'école maternelle dont l'ouverture est programmée pour la rentrée de septembre 2024. Bien que ce projet ne soit pas des plus écoresponsables dans sa réalisation, les différentes concertations menées ont permis d'améliorer les performances et les fonctionnalités du projet. Nous espérons que la cour Oasis, cour plus naturelle, ludique, adaptée au changement climatique (une cour végétalisée qui permet aux enfants de se protéger en cas de grosses chaleurs) et centrée sur le bien-être des enfants demandée par les acteurs éducatifs et les parents sera validée et réalisée. Nous souhaitons que les travaux se réalisent sans encombre et dans les délais impartis, tout en prenant en compte les besoins des parents notamment en termes de déplacements. Évidemment la zone de travaux nécessitera une vigilance accrue des entreprises, de la municipalité et des Vignocois. Nous comptons sur tous pour que ces moments se passent au mieux.

Vignoc se réalise, change. Pour que chacune et que chacun s'y sente bien, heureux et fier d'y vivre! Et c'est ce à quoi, l'équipe de Vignoc Ensemble va continuer en contribuant à confronter nos idées et nos réflexions en bonne intelligence pour l'année qui s'ouvre.



09

conseil municipal

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2022

FINANCES - Voirie - Etat - Répartition 2022 du produit des amendes de police

Raymond Berthelot, Adjoint Délégué rappelle qu'en date du 03/03/2022 le conseil municipal a sollicité une demande d'aide financière au titre de la répartition des amendes de police auprès du Département.

Après examen du dossier en commission permanente, le département a arrêté une liste des communes susceptibles de prétendre à cette répartition. A ce titre la Préfecture informe que la commune de Vignoc peut donc bénéficier d'une aide globale s'élevant à 4 838 € portant sur les travaux suivants :

- → parc de stationnement à l'intersection des rues clos de la Ruelle et du Champ Briand d'Ahaut,
- → chicane rue Champ Briand d'Ahaut.
- → parking et liaison pietonne allée du Clos Bautrais.

Le conseil municipal doit délibérer sur l'approbation du montant de l'aide et sur l'engagement d'exécuter les travaux subventionnés.

Le conseil municipal approuve le montant de l'aide globale de 4 838 € pour les travaux cités ci-dessus et dit que la commune s'engage pour la réalisation des dits travaux.

RESEAUX - Achat groupé : Vœu pour la mise en place d'un bouclier tarifaire pour les collectivités locales

Depuis plusieurs années, les collectivités d'Ille-et-Vilaine se sont massivement regroupées autour du SDE35 afin de mutualiser leurs achats de gaz et d'électricité. Ce mouvement est issu, d'une obligation imposée par l'Etat aux collectivités de mettre en concurrence leurs fournisseurs d'énergie, et à l'impossibilité pour elles, sauf quelques exceptions, de conserver l'accès aux tarifs réglementés.

Cette organisation collective a permis à toutes les structures publiques du département de disposer, depuis plusieurs années, des meilleures conditions d'achat possibles et ainsi optimiser leurs budgets de fonctionnement.

Aujourd'hui, avec l'explosion des tarifs de gros de gaz et d'électricité, les conséquences financières pour les collectivités d'Ille-et-Vilaine vont être majeures, et pour certains impossibles à surmonter en 2023.

A l'échelle du groupement d'achat d'énergie, le SDE35 a finalisé l'achat des volumes pour 2023 aux valeurs suivantes :

- → le prix de gros du gaz (pour 2023) sera de 74,8 €/MWh contre 14.2/MWh en 2022 (fixé en 2020 pendant le confinement) :
- → le prix de gros de l'électricité (pour 2023) sera de 557 €/MWh pour la base, ramené à 274 €/MWh grâce au mécanisme de l'ARENH(*), contre 135 €/MWh en 2022.

Ces tarifs d'achat en gros vont conduire à une hausse des factures énergétiques des membres du groupement de x2,4 pour le gaz et de x2,6 pour l'électricité (hausse moins forte que celle du prix de gros, les autres composantes de la facture n'étant pas soumises aux mêmes augmentations).

La facture globale TTC des membres du groupement va ainsi passer de 28,7 à 74,1 millions d'euros, soit 45 millions de charges supplémentaires.

Ces hausses, même avec d'importants efforts de sobriété énergétique, ne pourront être absorbées par le budget des collectivités du département sans de graves conséquences voir des fermetures de services publics.

Par la présente, et le conseil municipal de Vignoc demande solennellement à l'Etat de mettre en place, dès le 1^{er} janvier 2023, un bouclier tarifaire à destination des collectivités locales.



(11

Nota: Afin de participer à l'effort national, et de renforcer les actions initiées dans le cadre du programme ACTEE, le SDE35 s'engage à mettre en œuvre une nouvelle politique d'aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics à compter du 1^{er} janvier 2023, avec l'appui de la Banque des Territoires. Des décisions importantes sur le sujet seront prises par le Comité Syndical du SDE35 avant la fin de l'année 2022.

(*) L'ARENH qui signifie « Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique » permet à tous les fournisseurs de s'approvisionner en électricité auprès d'EDF dans des conditions (prix et volumes) fixées par les pouvoirs publics. Le prix 2023 sera de 49,5 €/MWh mais le volume global affecté au dispositif n'est pas connu à ce jour. Le marché entre le SDE35 et ENGIE prévoit un système de cession de ces droits contre une réduction du prix de fourniture. Cette cession a été mise en œuvre fin août 2022 afin de fixer les prix 2023.

Le conseil municipal émet un avis favorable à la transmission du vœu ci-dessus rédigé.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 DECEMBRE 2022

URBANISME - Zac Multisite- secteur du Haut Vaugreux et de l'allée des camélias

Raymond Berthelot, Adjoint Délégué rappelle les conditions du lancement des études préalables à la création de la ZAC multi site secteur du Haut Vaugreux et secteur de l'allée des camélias.

Il est rappelé les objectifs de la création de la future ZAC multi site :

- → Assurer la continuité d'urbanisation inscrite au PLUi nécessaire au développement de la commune (écoles, commerces ...) tout en conservant une identité de commune rurale ;
- → Mettre en œuvre un aménagement global cohérent et de qualité dans une volonté d'accueillir de nouveaux habitants ;
- → Maîtriser le foncier, proposer une offre de logements diversifiée permettant de favoriser les parcours résidentiels et la mixité sociale et de réaliser les objectifs fixés à la commune de Vignoc dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH) de Val d'Ille-Aubigné 2019 ;
- → Requalifier et densifier l'urbanisation du cœur de bourg ;
- → Prévoir des aménagements favorisant des liaisons douces piétons/cycles en direction des équipements publics, intégrant les principes du développement durable (par le choix des matériaux, du mobilier, et des essences végétales, par la gestion de l'éclairage public, par la performance énergétique des bâtiments, la production d'énergies renouvelables, la distribution et la gestion des ressources...).

11 dossiers ont été reçus, 10 dossiers ont été retenus pour analyse.

Après analyse des offres, la commission d'appel d'offres a décidé le 26 octobre 2022 de retenir 3 candidats, afin de les auditionner le 22 novembre 2022. Les trois candidats retenus sont les suivants:

- → SITADIN
- → UNIVERS
- → ORIGAM

Après audition, la commission d'appel d'offres propose d'attribuer le marché au groupement UNIVERS : 83 650 € HT.

Vu le code de l'urbanisme l'article L.311-1 et suivants,

Vu le code de l'environnement,

Vu le code de la commande publique L.2123-1 et R.2123-1 et suivants,

Vu la délibération du 02 juin 2022 portant sur le lancement des études préalables au projet de création d'une ZAC Multi site,

Vu l'appel à concurrence en date du 04/07/2022 avec une remise des plis au 19/09/2022,

Vu l'analyse des offres en date du 26/10/2022 par la commission d'appel d'offres,

Vu les auditions de trois cabinets en date du 22/11/2022,

Le conseil municipal approuve la proposition du groupement UNIVERS pour un montant de 83 650 € HT.

URBANISME - Lotissement « Le Hameau de Bellevue »

Raymond Berthelot rappelle au conseil municipal qu'un permis d'aménager pour la création d'un lotissement de 7 lots libres a été déposé par la société PRESTIMM et approuvé en date du 10/01/2022.

En application des dispositions de l'article R.442-8 du code de l'urbanisme, la société PRESTIMM, maître d'ouvrage présente une demande (sous la forme d'une convention) tendant à ce que les équipements communs (réseaux, voirie) soient, une fois achevés, classés dans le domaine communal. Cette pièce est nécessaire au permis d'aménager modificatif que souhaite déposer la société PRESTIMM.

Le conseil municipal autorise le Maire ou son représentant à signer la convention de transfert des équipements communs une fois achevés et conformes.

BATIMENTS COMMUNAUX - Maîtrise d'œuvre - Avenant n°1

12

Le projet de construction d'une école maternelle 6 classes a fait l'objet d'un marché de maîtrise d'œuvre notifié le 16 février 2022 au cabinet Désirs d'Espaces Architectes Rennais mandataire du groupement.

Le forfait provisoire de rémunération du maître d'œuvre s'élève à 130 644.50 € HT soit 156 773.40 TTC pour une enveloppe prévisionnelle de 1 603 000 € HT.

En intégrant les différentes modifications demandées lors de la concertation avec les futurs utilisateurs, le montant de la phase APD s'élève à 1 898 000 € HT soit une plus-value de 295 000 € HT.

Conformément au code de la commande publique, le montant des travaux ayant été défini, il convient de prendre un avenant pour fixer le forfait de rémunération définitif du maître d'œuvre, ceci avant le lancement de la consultation pour les travaux de construction.

L'avenant présenté s'élève à 24 042.50 € soit 28 851 € TTC.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrages publics à des prestataires de droit privé ;

Vu la présentation du projet au conseil municipal en date du 03 novembre 2022;

Vu la délibération du 15 février 2022 autorisant le Maire à signer à signer le marché du maître d'œuvre ;

Vu les modifications apportées au projet à l'initiative du maître d'ouvrage :

- → Salle de motricité dédiée (96 m2).
- → Augmentation des dimensions des classes (65 m2/classe au lieu de 60 m2/classe initialement prévu soit 30 m2),
- → Externalisation de la salle de rangement pour la salle de motricité (+10 m2),
- → Pompe à chaleur,
- → Cour aménagée avec des espaces végétalisés.

Nota : des contrôles supplémentaires ont été sollicités :

- → RADON
- → Etude G2Pro phases Avant-projet et Avant-projet définitif

Le conseil municipal approuve l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la construction de l'école maternelle 6 classes qui prévoit ce qui suit :

Montant initial du marché : 130 644.50 € HT Montant de l'avenant n° 1 : 24 042.50 € HT Montant HT du marché : 154 687.00 € HT

FINANCES - Décision modificative n° 2

En cette fin d'année budgétaire, il est nécessaire d'ajuster les crédits sur certains articles comptables :

BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT			Observations			
Dépenses 12 charge de personnel	٠	24 500 €	Depenses 65 Opération d'ordre de transfert entre sec 6574 subvention aux associations		1 500 €	remplacements plus nombreux , renfort, avancement de grade, revalorisation du point d'indice
INVESTISSEMENT				Observations		
16 Opération d'ordre de transfert entre sections OPFI			Ajustement des remboursements de capital			
1641 Emprunts		2 500 €	10226 Taxe d'aménagement	2	2 500 €	par rapport aux taux d'intérêt

Le conseil municipal approuve les écritures comptables exposées ci-dessus.

FINANCES - Tarifs communaux

Nicolas Daboudet, Adjoint Délégué, propose de fixer l'ensemble des tarifs communaux inscrits en annexes pour l'année scolaire 2022-2023 et pour l'année civile 2023.

- → Tarifs divers (cimetière, photocopies...)
- → Tarifs de salles
- → Tarifs des servies périscolaires

A - Tarifs divers

Les tarifs proposés sont augmentés de l'ordre de 7 % à 19 % à compter du 1er janvier 2023.

Tarifs communaux (en €)		2023
Photocopies		
Photocopies		
•		
A4		0,35 €
A4 (recto-verso)		0,55€
A3		0,55€
A3 recto-verso		0,95 €
Affichettes (A5)		0,55 €
Tarifs grands nombres		
20 copies		0,30 €
50 copies		0,25 €
Tarifs association		
Α4		0,20 €
A3		0,25 €
Droit de place		
Gratuité des commerçants et des		
associations de Vignoc		- €
Hors vignoc		25,25 €
Marché	€/semaine	2,00 €
Tarifs funéraires		
Caveau d'attente	Forfait 1er mois	122 €
La durée d'occupation du caveau est	Forfait 2ème mois	177 €
fixée à un an	Forfait 3ème mois	232 €
	Au-delà du 3ème mois	286 €
Concession tombes : 30 ans		133 €
Concession tombes : 50 ans		232 €
Concession caves urnes : 15 ans		177 €
Concession caves urnes : 30 ans		309 €
Ouverture et fermeture de case		61 €

14

B – Tarifs location des salles communales

Les tarifs ci-dessous sont augmentés de l'ordre de 7 % à compter du 1er janvier 2023.

SALLES	TARIFS DE LOCATION		FORFAIT	CAUTION	
SALLES	1/2 journée	journée	WE ou 2 jours ⁽¹⁾	Ménage ⁽²⁾	CAUTION
		VIGNO	ocois		
Emile Lemetayer	277,00 €	399,00 €	575,00 €	134,00 €	1 500,00 €
Salle de jeux	134,00 €	189,00 €	282,00 €	67,00 €	1 500,00 €
Restaurant Maternel 2ème salle	112,00 €	156,00 €		67,00 €	500,00 €
Salle du conseil	34,00 €				
		EXTER	IEURS		
Emile Lemetayer	388,00 €	497,00 €	717,00 €	134,00 €	1 500,00 €
Salle de jeux					
Restaurant Maternel 2ème salle					
Ex-bilbiothèque	45,00 €				500,00€
ASSOCIATIONS					
Emile Lemetayer	134,00 €	222,00 €		134,00 €	500,00 €
Salle de jeux	67,00 €	100,00 €		67,00 €	
Restaurant Maternel 2ème salle	- €	- €			

^{(1) 2} demi-journées à suivre = tarif Week-end (2) réf règlement d'utilisation des salles

C – Tarifs services périscolaires

Les tarifs de la garderie du matin sont proposés avec une augmentation de 7%, à compter du 1er janvier 2023.

1 - GARDERIE MATIN (tarif à la ½ heure)

Quotient Familial	Tarif actuel	Tarif proposé
	2022	2023
1 à 750 €	0,47€	0,50€
751 à 950 €	0,52€	0,55€
951 à 1250 €	0,57€	0,60€
1251 à 1500 €	0,62€	0,66€
>à 1500 €	0,67€	0,71€

2 - RESTAURATION SCOLAIRE - TARIFICATION SOCIALE

Une tarification sociale (repas à un 1€) a été mise en place et appliquée au 1er janvier 2022 sur la commune de Vignoc. Cette tarification est basée sur le quotient familial évalué par la CAF et permet à la commune de bénéficier d'une aide de l'Etat de 3 € par repas servi.

Le seuil du quotient familial CAF a été modifié par l'Etat. Le tarif social d'1€ sous réserve de l'approbation du conseil muncipal peut être attribué aux familles dont le quotient est inférieur ou égal à 1000 €.

Le contexte inflationniste national, l'explosion des coûts des denrées alimentaires (+12 %), des énergies (+160 % SDE35) et l'augmentation des charges de personnel (3.5 % valorisation du point d'indice...) contraignent la commune financièrement.

Face à ces paramètres, le groupe de travail « Finances » propose la tarification sociale suivante en tenant compte du quotient familial à 1000 € (caf), et une augmentation tarifaire de 15 % pour les quotients familiaux au-dessus de 1000 € :

Tranches	Tarif 2022-2023	Tarif proposé janv 2023
1 à 513	1€	1€
514 à 658	3,40 €	1€
659 à 750	3,60€	1€
751 à 950	3,79€	1€
951 à 1000	3,97€	1€
1001 à 1250	3,97€	4,57€
1251 à 1500	4,15€	4,77€
>1501	4,33€	4,98€

REPAS ADULTE
REPAS ANIMATEUR
HORS COMMUNE

Tarif actuel 2022-2023	Tarif proposé janv 2023
6,00€	6,90 €
4,16€	4,78€
6,65€	7,64€

REPAS SPECIFIQUE - REGIME ALIMENTAIRE -PANIER REPAS

Quotient Familial	Tarif actuel 2022- 2023	Tarif proposé janv 2023
1 à 513 €	1,37€	1,57€
514 à 658 €	1,50€	1,72€
659 à 750 €	1,63€	1,87€
751 à 950 €	1,71€	1,96€
951 à 1250 €	1,80€	2,07€
1251 à 1500 €	1,87€	2,15€
>à 1500 €	1,96€	2,25€

Le conseil municipal approuve l'application au **1**^{er} **janvier 2023** des tarifs pour l'ensemble des services municipaux ci-dessus énoncés.



urbanisme

Vous avez un projet de construction, de rénovation et/ou d'agrandissement pour votre habitation ou autre.

Mme Aude LE BAIL, Architecte Conseiller, se fera un plaisir de vous aider gratuitement dans votre projet. Ses permanences sont sur rendez-vous. Un planning de ces permanences est consultable en mairie.

conciliateur de justice

Son rôle est de vous recevoir, à votre demande, en cas de litige entre particuliers et de tenter un règlement amiable de leur différend plutôt que de saisir le Tribunal d'Instance. Il intervient également sur des problèmes de voisinage (clôtures, haies, bruits et autres nuisances) ou dérivants des contrats (vente non conforme à la commande, défaut de délivrance, prestation de service mal exécutée...), ainsi que des litiges entre propriétaires et locataires.

- Mr JOUAN assure deux permanences par mois, sur rendez-vous à la mairie de Hédé-Bazouges, le mardi de 9h à 12h., les 2^{ème} et 4^{ème} mardis du mois. Prendre contact auprès de la mairie au 02 99 45 46 18
- Mr POIRIER assure des permanences à la mairie de La Mézière le mardi de 9h à 12h, les 1^{er} et 3^{ème} mardis du mois. Prendre contact auprès de la mairie au **02 99 69 33 36**

NAISSANCES

BLAIRE Romane

11 impasse de Vauléon - née le 10 septembre 2022

GERAUD LOPEZ Nina

3 impasse des Poiriers - née le 15 septembre 2022

19 rue Jullien Battais - née le 20 octobre 2022

EVRARD Joy

22 rue Charlotte Lancelot - née le 19 octobre 2022

DESHOUX Mathis

13 impasse des Courtils - né le 10 novembre 2022

DELALANDE Mathis

15 allée de la Clinerie - né le 9 novembre 2022

RAULT Augustin

51 le Ronceray - né le 20 novembre 2022

GOURONNEC MOULINET Maé

7 place de l'Eglise - née le 24 novembre 2022

1 place de l'Eglise - née le 27 novembre 2022

BRANDILY Maël

4 square du Pré Neuf - né le 19 décembre 2022

ACA Hamza

11 rue du Clos de la Pierre - né le 17 décembre 2022

DECES

BOHUON André

1 rue du Prieuré TINTENIAC - le 28 décembre 2022

MARCHAND Jules

1 alfred Anne Duportal HEDE BAZOUGESle 9 janvier 2023

MARIAGES

Fanourios TSIHLAKIS et Corinne BAGOT

19 rue de la poste - le 17 septembre 2022

Tuku IBWALA et Entehe LEE

75 bd Antoine Giroust à BUSSY-SAINT-GEORGES le 10 novembre 2022

15 janvier au 28 février Exposition «Moi et les autres» à la bibliothèque

➣ Samedi 11 mars

➣ Samedi 18 mars

➣ Samedi 25 mars

Samedi 27 mai

× Dimanche 4 juin

Gala de danse au Musikam

Samedi 24 juin Fête des écoles

⋉ Samedi 8 juillet